

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE - 2023.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie est ouverte au Crédit agricole pour un montant plafond de 100 000 € (cent mille euros).

Il informe le Conseil que cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour l'année 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

